

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 15 novembre 2017

Membres en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres votants : 12

Date de convocation : 10/11/2017

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Christophe VALETTE (pouvoir à Christian GIRAUD), Anne-Marie VANCOILLIE (pouvoir à Annick BOYZON).

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2017-43 : Décision Modificative n°3 au budget « Commune » 2017

Le Maire expose à l'Assemblée que le budget « Commune » 2017 doit être mis à jour pour prendre en compte des éléments nouveaux à savoir notamment :

En section Fonctionnement :

- Le versement de l'ARE à Mme Martine LEWANDOWSKI
- Le besoin de crédits au chapitre 012 (charges de personnel)
- Le versement d'indemnités par le CIGAC suite à congé maladie de J-Marc PASQUALE

En section Investissement :

- Le besoin de crédits pour l'opération « Plateforme multiservices »
- L'excédent de crédits pour l'opération « Accessibilité »
- L'excédent de crédits pour l'opération « toiture de l'hôtel de ville »
- Le besoin de crédits pour l'opération « câblage informatique de l'hôtel de ville »
- Le besoin de crédits pour l'opération « sécurité voirie » (marquage du parking du square)
- La réduction des subventions attendues pour l'opération « toiture de l'hôtel de ville »
- L'attribution de subvention au titre des amendes de police (marquage parking du square)
- Les cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice 2017

A cet effet, le Maire propose au Conseil Municipal les mouvements de crédits suivants, en rappelant que l'équilibre au sein de chacune des deux sections « Fonctionnement » et « Investissement » doit être respecté.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Objet	Article	Montant	Objet	Article	Montant
Autres frais divers	6188	- 2.450,00 €	Produits excep. divers	7788	4.600,00 €
Charges de personnel	64131	4.600,00 €			
ARE M. Lewandowski	64731	2.450,00 €			
Total dépenses		4.600,00 €	Total recettes		4.600,00 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Objet	Article - Op°	Montant	Objet	Article - Op°	Montant
Plateforme multi.	2152 Op°85	15.000,24 €	Subv. CD83 toiture	1322 Op°94	- 4.200,00 €
Accessibilité	2138 Op°89	- 2.312,00	Subv. PACA toiture	1323 Op°94	- 7.300,00 €
Toiture Mairie	2135 Op°94	- 19.570,00 €	Cessi° Marbouh	024	200,00 €
Câblage Mairie	2135 Op°99	7.801,86 €	Cess° voirie Estelle	024	2.394,24 €
Sécurité Voirie	2152 Op°47	1.135,00 €	Amendes Police	1332 Op°47	500,00 €
Dép. imprévues	020	- 10.460,86 €			
Total dépenses		- 8405,76 €	Total recettes		- 8.405,76 €

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Approuve les mouvements de crédits présentés supra.

N° 2017-44 : Décision Modificative n°2 au budget « Eau-Assainissement » 2017

Le Maire expose à l'Assemblée que le budget « Eau-Assainissement » 2017 doit être mis à jour pour prendre en compte une nouvelle dépense non-inscrite au BP à savoir :

- Préfinancement de l'emprunt contracté pour financer la station d'épuration Masseboeuf

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Objet	Article	Montant	Objet	Article	Montant
Préfinancement emprunt	66111	508,06 €			
Achat d'eau	605	-508,06 €			
Total dépenses		0,00 €	Total recettes		0,00 €

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Approuve les mouvements de crédits présentés supra.

N° 2017-45 : Compensation financière pour charge de personnel entre le budget « Eau-Assainissement » et le budget « Commune »

[...]

Considérant la charge de travail supportée par les différents personnels intervenant dans le fonctionnement du service « Eau et Assainissement » de Saint-Antonin du Var estimée pour l'exercice 2017 à 50.000 € ;

Le Maire propose de fixer le montant de cette compensation pour frais de personnel à 50.000 € pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de fixer à 50.000 € la compensation pour frais de personnel à devoir à la Commune par le service « Eau » et le service « Assainissement » pour l'exercice budgétaire 2017.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Eau et Assainissement » 2017 en dépenses à l'article 621 ;

N° 2017-46 : Adhésion du SIE de BARGEMON au SymiélecVar et transfert de l'intégralité de ses compétences

Le Maire expose à l'assemblée que le 28 avril 2017, le SIE de Bargemon a délibéré afin d'adhérer au SYMIELECVAR et de lui transférer l'intégralité de ses compétences, à savoir :

- Organisation de la distribution publique d'électricité sur le territoire des Communes adhérentes
- Réalisation de travaux d'investissement sur les réseaux d'éclairage public

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE l'adhésion et le transfert des compétences du SIE de BARGEMON au profit du SymiélecVar **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Proposition d'acquisition foncière :**

Madame REY envisageait de faire une proposition officielle de cession à la Commune de ses parcelles boisées quartier Sainte-Foy. Elle ne fera finalement pas de proposition en ce sens.

- **Procédure de délaissement :**

Un administré a adressé au Maire une correspondance par laquelle il souhaite voir la situation de son terrain régularisée vis-à-vis de l'emplacement réservé par lequel il est impacté (chemin de la Caravane).

Une réponse accusant réception de sa correspondance lui sera adressée.

La Commune dispose d'un an pour décider soit de faire l'acquisition de l'emprise de l'emplacement réservé sur sa parcelle, soit de supprimer l'emprise de cette emprise, voire de la totalité de cet emplacement réservé

Muriel HARANG-CAHORTEAU recevra le demandeur afin d'instruire le dossier qui sera mis à l'étude.

- **Arrêté « loup » :**

L'association des communes pastorales sollicite le Maire pour qu'il prenne un arrêté en vue de la capture de tout animal errant sur le territoire communal, et ce en vue de la capture d'éventuels loups.

Cette démarche vise aussi selon le demandeur à noyer les préfectures sous les arrêtés afin de faire réagir le gouvernement qui prépare le plan loup 2018-2023.

Le Maire n'entend pas prendre cet arrêté.

- **Projet de lotissement :**

Un projet de lotissement a été présenté par un promoteur sur une parcelle proche du futur cœur de village. Les membres du Conseil Municipal sont invités à se rapprocher de l'Adjointe à l'urbanisme Muriel HARANG-CAHOREAU afin de consulter le projet et émettre un avis à son sujet.

- **Facture Orange / Remise de 1.000 € :**

Le Maire rappelle que la commune a reçu une facture de téléphone de plus de 4.500 € suite à la remise en service inopinée de l'ancienne alarme de la Mairie (qui a émis plusieurs milliers d'appels et de SMS en quelques jours).

La commune a sollicité une remise gracieuse suite à cette facturation exceptionnelle.

Suite à l'intervention de Jean-Pierre GUINDEO auprès de l'interlocuteur privilégié de la Commune chez Orange, une remise de 1.000 € HT a été accordée.

- **Revoyure du PPI de la CAD :**

La CAD a la possibilité d'injecter 4 millions d'euros supplémentaires dans son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) jusqu'en 2020.

Ce PPI concerne et la Communauté d'Agglomération, et ses Communes membres.

Les Communes ont donc été appelées, dans le cadre de la clause de revoyure de ce PPI, à communiquer leurs projets d'investissements « mis à jour » selon l'enveloppe dédiée initialement à chacune d'entre elles (260.000 € pour Saint-Antonin) et éventuellement de proposer de nouveaux projets à intégrer au-delà de cette enveloppe initiale.

Pour Saint-Antonin du Var :

- 6 opérations sont concernées par l'enveloppe initiale de 260.00 € (Station d'épuration, Accessibilité tranche 1, plateforme multiservice, jardin d'agrément, vidéoprotection et accessibilité tranche 2)
- L'ajout d'une opération supplémentaire est sollicité (« travaux sur le réseau d'eau » pour une aide financière de la CAD à hauteur de 33.000 €)

- **Cérémonie des vœux 2018 :**

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 5 janvier 2018 à 18h30 en l'espace culturel.

- **Rapport d'activité de la CAD :**

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport d'activité 2016 de la CAD disponible auprès du secrétariat général.

- **Congrès des Maires :**

Le Maire ne se déplacera pas au congrès des Maires 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- **Antoine d'Inquimbert :**

- Le repas de fin d'année des anciens est programmé le mercredi 20 décembre 2017
- Le Noël des enfants de l'école est programmé le vendredi 22 décembre (spectacle le matin / venue du père-noël et remise de cadeaux l'après-midi)
- Projection du film « le sens de la fête » le mercredi 29 novembre à 20h30 à l'espace culturel
Projection le lendemain de 2 films à destination des enfants de l'école.

- **Jean-Pierre GUINDEO :**

- La réalisation des travaux d'accessibilité programmés en 2016 et 2017 est terminée.
Pour ce qui concerne les travaux à réaliser d'ici 2020, il faudra s'attendre à avoir des écarts de coût (tantôt positifs, tantôt négatifs) par rapport aux prévisions effectuées par le bureau d'études QCS qui a réalisé les études.
- Rencontre sur le terrain le jeudi 16/11/2017 avec les services d'orange afin de faire modifier l'installation de la borne wi-fi installée dans le square Jean Fustier qui n'est pas conforme à ce qui était attendu.
- Le totem d'information touristique tactile installé par la CAD devant la Mairie sera mis en fonction le jeudi 16/11/2017

- **Elisabeth FONQUERNIE :**

- Il y a toujours un problème de chiens dans le square Jean FUSTIER et certains propriétaires y promènent leur animal pensant que l'interdiction ne concerne que le boulo-drome.
 - Le Maire explique que le problème est connu et qu'une signalisation plus explicite est prévue (la commande est en cours).

* * *

Levée de la séance à 19h20